

**Appel à candidatures
pour siéger en qualité de personnalité extérieure
au sein du Conseil de gestion de la nouvelle Unité de Formation et de
Recherche Santé de l'Université d'Orléans**

PRESENTATION DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS

Elle se caractérise par sa pluridisciplinarité.

Elle compte 4 Unités de Formation et de Recherche, 1 école d'ingénieurs universitaire (Polytech), 4 Instituts Universitaires de Technologie, 1 Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ), 1 Observatoire des Sciences de l'Univers (OSUC), 1 Ecole Universitaire de Kinésithérapie (EUK) et un département de formation médicale.

Près de 19 000 étudiants, dont plus de 2 000 étudiants étrangers, fréquentent un des sites de l'Université en région centre Val-de-Loire.

Sa vocation internationale s'affirme avec 14% d'étudiants de nationalité étrangère et près de 90 pays représentés. Reconnue Université Européenne à travers le réseau ATHENA et labellisée « Human Resources Excellence in Research » HRS4R.

Porteuse de plusieurs projets dans le cadre des Investissements d'Avenir, sa capacité d'innovation se traduit par le dynamisme de sa recherche et les transferts de technologie vers les entreprises régionales, nationales et internationales.

Le Campus d'Orléans bénéficie d'un écosystème d'excellence scientifique avec 25 unités de recherche. Son offre de formation, riche en filières professionnelles, se développe en lien fort avec la Recherche. Les dispositifs d'accueil et d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants et des adultes contribuent à faire de l'Université d'Orléans un acteur majeur du développement territorial.

CREATION EN JUILLET 2026 D'UNE NOUVELLE UFR SANTE

Dans sa séance du 10 juillet 2026 le Conseil d'Administration de l'Université d'Orléans a acté la création de la nouvelle composante et en a approuvé les statuts, ci-joints en annexe 2.

OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

En application des dispositions en vigueur du code de l'éducation et de l'article 5 des statuts de l'UFR Santé de l'Université d'Orléans, le Conseil de l'UFR, dont l'effectif est de 34 membres, se compose de représentants des différentes filières et des diverses catégories de personnels et d'étudiants et de personnalités extérieures, dont trois personnalités extérieures, représentants des conseils ordinaires départementaux ou régionaux d'une profession de santé de l'UFR ou d'organisations professionnelles de personnels en santé.

est publié.

Les titulaires de ces trois sièges seront élus par un vote à la majorité simple par les membres élus et les autres personnalités extérieures du conseil de l'UFR présents et représentés.

Les attributions du conseil sont détaillées dans l'article 17 des statuts de l'UFR, ci-joints en annexe 2.

CONDITIONS ET MODALITES DE DESIGNATION

Les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels non enseignants en fonction dans l'établissement, quel que soit leur statut, ne peuvent être désignés en tant que personnalité extérieure.

Les trois personnalités seront désignées à titre personnel au terme de l'appel à candidature, par un vote de l'ensemble des membres nouvellement élus du conseil de gestion de l'UFR et des autres personnalités extérieures membres du dit conseil, préalablement désignées par l'institution qu'elles représentent.

MANDAT DES PERSONNALITES EXTERIEURES

Les premières élections des autres membres du conseil de gestion de l'UFR auront lieu à la fin du mois de novembre 2026.

Le conseil se réunira ultérieurement, au début de l'année 2027, pour la désignation des trois personnalités, sur la base des candidatures réceptionnées.

Il se réunira ensuite en formation complète en vue d'élire le Directeur (Doyen) de l'UFR.

Le mandat des personnalités extérieures sera d'une durée de quatre ans. Il sera renouvelable.

Toutes les personnalités extérieures siégeront avec voix délibérative au sein du conseil de l'UFR, à titre bénévole.

MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURES

Les dossiers de candidature peuvent être adressées sous format numérique aux deux adresses suivantes : president@univ-orleans.fr et saj@univ-orleans.fr, au plus tard le vendredi 27 novembre 2026 à 12h et doivent comprendre obligatoirement :

- le formulaire de candidature joint en annexe 1, dûment rempli, signé et daté ;
- une copie d'une pièce d'identité ;
- un curriculum vitæ ;
- une lettre d'intention ;
- une lettre de mandat signée du représentant légal de l'entité, attestant de l'habilitation du candidat à représenter cette dernière.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous au service des affaires juridiques : M. Sébastien COVIAUX au 02.38.49.49.57, Mme Camille AMELINEAU au 02.38.56.78.24, Mme Marlène SUKIENNIK au 02.38.49.25.51, ou Mme Julienne NEUHAUS au 02.38.41.72.25.

Courriel : saj@univ-orleans.fr